

**FICHE D'ACTION POUR LE PROGRAMME D'ACTION REGIONAL DU
PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN 2008**

1. IDENTIFICATION

Intitulé	FONDATION EURO-MEDITERRANEENNE ANNA LINDH POUR LE DIALOGUE ENTRE LES CULTURES		
Coût total	Contribution CE : 7.000.000 € Autres contributions : 6.000.000 € (contribution minimum attendue des Etats du Partenariat Euromed suite aux déclarations des représentants des Etats du Partenariat Euromed à la réunion du Conseil des Gouverneurs du 7 septembre 2007)		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Approche projet – gestion centralisée directe		
Code CAD	16061	Secteur	Culture et Loisir

2. MOTIF

2.1. Contexte sectoriel

La réalisation de l'objectif global du Partenariat Euromed, « faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité », dépend de la volonté et de la capacité de coexistence et de coopération des peuples et des individus. En d'autres termes, le Partenariat Euromed ne peut exister que si un degré minimum de « vouloir-vivre ensemble » subsiste dans les sociétés euro-méditerranéennes.

La Déclaration de Barcelone de 1995 établit en son chapitre III la nécessité de nouer un dialogue entre les cultures et les civilisations dans le cadre des sociétés de la région méditerranéenne. Or, au cours des 12 années qui ont suivi la signature de la Déclaration de Barcelone, une nette dégradation du vouloir-vivre ensemble des citoyens euro-méditerranéens, voire une remise en cause de la possibilité même du vivre-ensemble (théorie du « clash des civilisations »), semble s'être imposée.

La Fondation Anna Lindh constitue dès lors une des réponses politiques des pays du Partenariat Euromed et de la Commission européenne à cette remise en cause de la faisabilité même du Partenariat Euromed.

Le plan d'action adopté lors de la Conférence des ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens qui s'est tenue à Valence les 22 et 23 avril 2002 prévoyait un mandat en vue de la création d'une Fondation euro-méditerranéenne pour le dialogue entre les cultures et les civilisations.

La Fondation a effectivement vu le jour au cours de la Conférence des ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens tenue à Naples les 2 et 3 décembre 2003.

Enfin, la Conférence des ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens qui s'est tenue à La Haye les 29 et 30 novembre 2004 a adopté les statuts de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures (FAL).

Depuis la création de la FAL, le développement de la coopération et du dialogue au niveau régional a été réaffirmé comme priorité au cours des différentes conférences euro-méditerranéennes des ministères des Affaires étrangères en vue d'améliorer la compréhension entre les cultures et les civilisations.

La Fondation euro-méditerranéenne est conçue comme une institution permanente du dialogue euro-méditerranéen.

Structure

La FAL est une organisation de droit privé. La FAL et la République Arabe d'Egypte ont signé en 2005 un Accord de Siège suivi du Décret présidentiel n°113, précisant que la Bibliotheca Alexandrina et l'Institut Suédois d'Alexandrie hébergent le Siège de la Fondation Anna Lindh dans la ville d'Alexandrie.

Un Conseil des Gouverneurs et un Comité Consultatif indépendant assurent le suivi de ses activités conformément aux statuts de l'organisation.

Le Directeur exécutif, désigné par le Conseil des Gouverneurs, est responsable de la mise en œuvre des activités de la FAL.

2.2. Enseignements tirés

Durant sa phase I (2005-2007), la FAL a tout d'abord établi, sur la base des statuts décidés par le Conseil, ses règles de fonctionnement interne et les normes établissant ses activités externes.

Sur le plan opérationnel, la FAL a financé plus de 280 membres de ses réseaux nationaux pour diverses activités, ainsi qu'une trentaine d'opérations directement mises en oeuvre par la FAL (séminaires, formations, forums, activités artistiques, etc.). Ces actions ont pour objectif la promotion du dialogue interculturel comme outil de diffusion des valeurs du troisième volet du Partenariat Euromed.

Etant l'instrument opérationnel, pour le moment encore unique, du troisième volet du Partenariat Euromed, la FAL devra durant sa phase II également donner une contribution active et directe à la formulation de la politique euro-méditerranéenne dans le domaine qui lui est propre. Dans ce but, la FAL se chargera en particulier d'analyser l'évolution des valeurs et le développement des comportements individuels et collectifs dans la région dans la perspective de la coexistence entre peuples et individus et devrait à l'avenir assumer un rôle d'"observatoire".

De 2008 à 2010 (phase II), la FAL se concentrera dès lors sur un accroissement de son volume d'opérations et sur le développement des composantes politiques de son mandat.

2.3. Actions complémentaires

- En relation avec le niveau Régional :

Le projet « Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures – phase II » s’inscrit directement dans le troisième volet du Partenariat Euro-Méditerranéen.

Il est en conformité avec les objectifs de la Politique Européenne de Voisinage.

Le projet « phase II » vise à renforcer en collaboration étroite avec les services de la Commission européenne la coordination de la FAL avec les nombreuses initiatives culturelles existant dans la région euro-méditerranéenne et avec les programmes régionaux communautaires en cours et à venir (tels que Euromed Heritage et Euromed Audiovisuel) afin d’éviter les effets de doublon et de multiplier les effets de synergie et les économies d’échelle.

- En relation avec le niveau bilatéral et lien avec les instruments thématiques :

A ce niveau les activités et les analyses de la FAL seront également utiles dans le cadre de la programmation des programmes bilatéraux dans la région et notamment dans le domaine culturel et dans le cadre des lignes thématiques.

2.4. Coordination des bailleurs de fonds

Le projet « Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures – phase II » est cohérent avec les politiques de promotion du dialogue inter et intra-sociétal menées par les gouvernements des Pays de l’Union Européenne et des Pays Partenaires Méditerranéens.

La coordination du projet avec les 37 gouvernements du Partenariat est assurée au sein du Conseil des Gouverneurs de la FAL, qui est constitué par le Comité Euromed (ambassadeurs Euromed des 37 pays du Partenariat).

Le projet repose par ailleurs sur la poursuite et le développement des coordinations engagées avec les partenaires de la Fondation Anna Lindh, tels que les 1500 organisations membres de ses 37 réseaux nationaux, les réseaux régionaux euro-méditerranéens (Plateforme des ONG, EUROMESCO, etc.), le Conseil de l’Europe, l’Organisation de la Ligue Arabe pour l’éducation, la culture et la science (ALESCO) et les Nations Unies (en particulier l’UNESCO et l’Alliance des Civilisations).

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs

Conformément aux statuts établis par la Conférence des ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens, les principaux objectifs de la Fondation sont les suivants :

- Promouvoir la connaissance, la reconnaissance et le respect mutuel entre les cultures, les traditions et les valeurs qui prévalent pour les partenaires;
- Identifier, développer et promouvoir des domaines de convergence culturelle entre les populations et les pays euro méditerranéens en ayant comme objectif

particulier de promouvoir la tolérance, la compréhension des autres cultures et de lutter contre les stéréotypes, la xénophobie et le racisme;

- Servir de catalyseur afin de promouvoir les échanges, la coopération et la mobilité des personnes à tous les niveaux et plus particulièrement les jeunes et les activités les concernant;
- Promouvoir la dimension humaine du partenariat de même que la consolidation des règles de droit et des libertés fondamentales en accord avec les directives du programme de coopération régional adoptés lors de la Conférence de Valence (avril 2002);
- S'assurer que tous les partenaires encouragent le développement et le renforcement des dimensions culturelles et humaines du Partenariat euro-méditerranéen dans tous ses aspects et dans toutes ses composantes aussi bien au niveau bilatéral que régional.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

La Fondation poursuivra durant sa phase II les actions, programmes et projets selon la même ligne opérationnelle que celle développée au cours de l'année 2007. Ces lignes stratégiques (synthèse ci-dessous) ont fait l'objet de l'approbation du Conseil des Gouverneurs de la FAL lors de ses réunions du 5 juillet 2007 et du 7 septembre 2007.

a. Opérations de soutien aux réseaux

D'un point de vue opérationnel, la FAL aura dans un premier temps pour objectif de renforcer son système de réseaux nationaux, d'une part en finançant selon de nouvelles modalités les actions qui lui seront proposées par les réseaux, d'autre part en intervenant directement sur le fonctionnement même des réseaux afin de les rendre plus efficaces.

En ce qui concerne les activités directement organisées par la FAL, celle-ci concentrera son programme d'activités sur les opérations à forte visibilité et valeur d'exemplarité. L'accent sera en particulier mis sur les opérations conjointes menées à l'échelle régionale et impliquant le plus grand nombre de réseaux nationaux.

L'action « phare » pour l'année 2008, Année européenne du Dialogue interculturel, s'intitulera "1001 actions pour le dialogue". Cette opération vise à impliquer la majorité des 1500 membres des réseaux nationaux.

b. Fonctions analytiques

Afin d'apporter une contribution active et directe à la formulation de la politique euro-méditerranéenne dans son domaine, la FAL assumera la fonction d'un "Observatoire" de l'évolution de ces facteurs d'ordre immatériel.

Les résultats de ses observations seront transmis sous forme de rapport au Comité Euromed et au Conseil des Ministres de l'Union européenne.

En résumé, durant sa prochaine phase triennale, la Fondation Anna Lindh se fixe comme objectifs spécifiques :

- une mobilisation accrue de ses réseaux nationaux ;
- une amélioration quantitative et qualitative des politiques de soutien à ses réseaux nationaux (formation, information, recherche partenariale, etc.);
- la création d'un "label" de qualité "Fondation Anna Lindh" permettant de dépasser l'approche strictement financière de l'attribution de financement; la Fondation pourrait soutenir certaines initiatives auxquelles elle ne participe pas directement, attribuant un logo qui devrait garantir la conformité de l'opération aux finalités du dialogue interculturel tel qu'il est défini à l'article II du statut;
- le développement d'une politique de visibilité adaptée et cohérente à l'échelle régionale, notamment le renforcement de sa présence sur le Web;
- La poursuite de sa politique de promotion des sociétés civiles euro-méditerranéennes;
- Parmi ses activités, la Fondation assumera le rôle d'un Observatoire du Dialogue Interculturel euro-méditerranéen en charge de l'étude des rapports inter-sociétaux et intra-sociétaux et de la publication annuelle d'un Rapport sur l'évolution et les progrès des valeurs dans l'aire euro méditerranéenne;
- Le développement d'instruments permettant de réunir des symptômes et/ou indicateurs de mutation sociologiques liés au dialogue des cultures comme outils d'aide à la décision pour les décideurs de l'espace euro-méditerranéen;

Ces lignes stratégiques ont fait l'objet de l'approbation du Conseil des Gouverneurs de la FAL lors de ses réunions du 5 juillet 2007 et du 7 septembre 2007.

3.3. Parties prenantes

a. Partenaires

Institution unique du troisième volet du Partenariat euro-méditerranéen, la FAL est conçue comme un réseau des réseaux d'organisations de la société civile euro-méditerranéenne.

La FAL anime, coordonne et finance les activités de 37 réseaux nationaux composés de 1500 ONG et organismes parapublics ou publics dans les Pays du Partenariat Euromed.

La FAL accordera une attention particulière à une coopération appropriée avec l'Alliance des Civilisations.

b. Bénéficiaires

L'intolérance et les préjugés à l'encontre d'autrui sont des phénomènes susceptibles de frapper toutes les catégories sociales.

Ils touchent toutefois plus durement les secteurs de la société culturellement plus exposés aux extrémismes et à plus faible taux de scolarisation, car ceux-ci constituent un terrain fertile à la montée des intolérances.

En conséquence, la FAL opère prioritairement auprès de ces groupes sociaux par le biais de ses organismes affiliés insérés dans ce tissu spécifique.

3.4. Risques et hypothèses

L'efficacité de l'action de la FAL dépend du dynamisme de ses réseaux et de ses membres.

A cette fin, une coopération étroite entre le siège de la FAL à Alexandrie et les réseaux nationaux est donc nécessaire.

3.5. Questions transversales

Le projet « Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures – phase II » intègre les questions transversales, notamment la bonne gouvernance et les droits de l'homme (approche : préservation de la diversité culturelle), la promotion de l'égalité des genres (approche : renforcement du rôle des femmes dans les organisations culturelles et médiatiques) et la viabilité environnementale (approche : l'eau comme patrimoine culturel euro-méditerranéen).

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Méthode de mise en œuvre

Gestion centralisée directe (déconcentration au niveau de la Délégation en Egypte).

Etant donné le rôle proéminent de la FAL conçue comme une institution permanente du dialogue euro-méditerranéen et son degré élevé de spécialisation dans la promotion du dialogue interculturel entre les deux rives de la Méditerranée, un contrat de subvention pour action sera conclu directement avec la FAL sur base de l'article 110.1 du Règlement financier et de l'article 168.1 f) des Modalités d'exécution.

Le taux de cofinancement maximal envisageable pour la contribution de la Commission **aux activités de la Fondation** est de 95%. Le pourcentage exact sera déterminé au moment de la préparation du contrat de subvention, de même que les activités éligibles au financement. Conformément à l'article 111 du Règlement financier, les dépenses éligibles au titre de ce contrat ne pourront faire l'objet d'un double financement du Budget des Communautés européennes, et en particulier de la subvention précédente octroyée dans le cadre du programme MEDA.

4.2. Budget et calendrier

Le budget total nécessaire à la mise en œuvre de ses activités pour la période 2008-2010 s'élève à 13.000.000 € répartis de la façon suivante :

- Contribution Commission européenne: 7.000.000 €
- Contribution Euro-Med : 6.000.000 €

La contribution de la Commission européenne n'est, en aucun cas, liée au montant des contributions des autres donateurs.

Calendrier indicatif pour la signature du contrat de subvention : avril 2008

4.3. Suivi de l'exécution

Le suivi de l'exécution se fera par le biais de rapports annuels présentés par le Directeur exécutif de la Fondation au Conseil des Gouverneurs et à la Commission européenne suivant les dispositions du contrat de subvention.

Des missions régulières de la Délégation de la Commission en Egypte sont prévues afin d'assurer un suivi direct et de soutenir la Fondation dans l'exécution de l'action en respectant les procédures communautaires.

4.4. Évaluation et audit

Un audit externe des activités financées au titre de l'aide de la CE sera réalisé par une société d'audit indépendante agréée par la Commission comme précisé par le contrat de subvention. Le paiement de chaque tranche annuelle successive de la contribution sera subordonné aux résultats de l'audit annuel. Le rapport d'audit couvrira notamment: l'analyse et la vérification de la nature, de la légalité, de la régularité des dépenses et l'application des procédures communautaires appropriées. Une évaluation technique finale sera également réalisée.

4.5. Communication et visibilité

La communication et la visibilité du programme devra faire l'objet d'une attention particulière dans les pays Euro-Med en étroite collaboration avec les Délégations et en ligne avec le manuel de visibilité de l'UE applicable aux actions extérieures.

Le projet « Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures – phase II » s'appuie sur une campagne majeure de promotion de la visibilité de la Fondation Anna Lindh et du Partenariat Euromed.